

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Présents

Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Nadège SUTRA, Bastien PITARRESI, Marie Hélène BOUDENNE, Ginette CHALONS, Jean MACIEL, Georges LAGUERRE, Marie Josée DELCROIX, Jonathan CUBAL, Lionel KOMAROFF, Alain MANENC, Philippe RODRIGUEZ, Marie Thérèse BAULU, Elisabeth BOUSQUIÉ, Florence CORTES, Floria GENTIL, Alain MANENC, Martine SERRANO, Antoine VINHAS, Fabien QUERCI.

Procurations

Emile CEBRIAN à Maïté BAULU, Stéphanie FORNASARI à Martine SERRANO

Monsieur Antoine VINHAS a été désigné secrétaire de séance.

I- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17.01.2022

Le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 17 janvier dernier appelle des observations.

En l'absence d'observations, le Maire met ce dernier au vote.

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

II- Décisions municipales

- N°2022-01 : Avenant au bail industriel de la société Tôlerie des Pyrénées
- N°2022-02 : Tarification Régie Activité Jeunesse - Tarif des activités vacances d'hiver 2022
- N°2022-03 : Tarif du cinéma pour les opérations du Centre Social
- N°2022-04 : Tarifs de location de la salle de spectacles du Centre Culturel
- N°2022-05 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

III- Réalisation de travaux d'éclairage public Avenue Victor PILHES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public pour lesquels le SDE09 est compétent, ont mis du temps à être programmé. Le rapprochement avec le président du SDE09 a permis une réactivité pour la réalisation des travaux.

Le montant de l'opération s'élève à 52 600 € et la contribution de la commune est fixée à 33 000 €, échelonnée sur 3 années, à raison de 11 000 € par an.

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

IV- Cession d'une parcelle communale

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain MARTINEZ demeurant 10 rue de PILHES souhaite se porter acquéreur de la parcelle communale cadastrée Section A n°1567 sur laquelle était construit un transformateur électrique. L'évaluation de France Domaines faisant état d'une estimation à 350 € HT, le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle à l'euro symbolique.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

V- Signature de la convention de rappel à l'ordre entre le procureur de la république près le tribunal judiciaire de Foix et la MAIRIE DE Tarascon sur Ariège

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi « Engagement et Proximité » qui renforce les capacités d'action des maires au titre de leurs pouvoirs de police.

La convention prévoit d'établir une procédure de communication efficace des informations sur l'action de la mairie de Tarascon et celle du parquet de Foix en matière d'incivilités, de faits contraventionnels et de certains faits délictuels de faible intensité.

Monsieur le Maire informe que ce dispositif s'accompagne d'une formation faite aux élus qui la signent.

Il rappelle les points essentiels de la convention avant de la soumettre au vote.

Pour 23	Contre /	Abstention 2
----------------	-----------------	---------------------

VI- Modification de la régie municipale d'animation suite à la mise en place de nouveaux modes de paiement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les moyens de paiement pour les achats de billets, d'objets publicitaires, de ventes à la buvette et de petite restauration par les particuliers ne pouvaient se faire jusqu'à présent qu'en espèces ou en chèques.

La modification de la régie porte sur la possibilité qui est donnée aux particuliers de payer également maintenant par carte bancaire, paiements en ligne et moyens de paiement automatisés.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

Dénomination de voie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à ce dernier de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places et lieux-dits de la commune.

Il explique qu'un permis de construire a été accordé pour une construction prévue sur une parcelle desservie par la voie qui permet d'accéder à SURBA par la route de SAURAT, qui actuellement ne porte pas de nom.

Monsieur le Maire propose que cette voie soit nouvellement nommée « Passage de FLORAC »

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

VII- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la différence entre les comptes de gestion et les comptes administratifs précisant qu'ils doivent être identiques, avant de les présenter dans l'ordre suivant :

▪ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	332 172.35 €
Résultat antérieur reporté	488 886.59 €
Résultat de l'exercice cumulé	821 058.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021	- 734 701.24 €
Résultat antérieur reporté	316 904.13 €
Résultat de l'exercice cumulé	- 417 797.11 €

Pour	21	Contre	/	Abstention	2
------	----	--------	---	------------	---

▪ COMPTE DE GESTION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ANIMATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	5 184.87 €
Résultat antérieur reporté	4 225.52 €
Résultat de l'exercice cumulé	9 380.39 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

▪ COMPTE DE GESTION DU CINÉMA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	16 639.24 €
Résultat antérieur reporté	6 621.17 €
Résultat de l'exercice cumulé	23 260.41 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

VIII- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Martine SERRANO pour la présentation des comptes administratifs.

Madame Florence CORTES demande si l'année prochaine les documents relatifs aux comptes administratifs peuvent être diffusés sur écran au même titre que les budgets.

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	332 172.35 €
Résultat antérieur reporté	488 886.59 €
Résultat de l'exercice cumulé	821 058.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021	- 734 701.24 €
Résultat antérieur reporté	316 904.13 €
Résultat de l'exercice cumulé	- 417 797.11 €

Pour 20	Contre /	Abstention 3
----------------	-----------------	---------------------

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ANIMATION**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	5 184.87 €
Résultat antérieur reporté	4 225.52 €
Résultat de l'exercice cumulé	9 380.39 €

Pour 20	Contre /	Abstention 3
----------------	-----------------	---------------------

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF DU CINÉMA**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	16 639.24 €
Résultat antérieur reporté	6 621.17 €
Résultat de l'exercice cumulé	23 260.41 €

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

La présentation des comptes administratifs étant terminée, Monsieur le Maire est invité à rentrer. A l'annonce des résultats de vote, Monsieur le Maire remercie le groupe d'opposition d'être constructif puisqu'il n'a voté contre aucun compte administratif.

IX- AFFECTATION DES RÉSULTATS AU CHAPIRE 1068

Préalablement à la proposition d'affectation des résultats, le groupe d'opposition demande que, à l'avenir, ce point de l'ordre du jour figure dans la rubrique « Vote des budgets ». Monsieur le Maire en prend acte pour l'année prochaine.

	RESULTAT CA 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTE A REALISER 2021 D R	SOLDE DES RESTE A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	316 904 €	734 701.24 €	69 651.18 €	35 730.82 €	382 066.42 €
			105 382 €		
FONCTIONNEMENT	488 886 €	332 172.35 €			821 058.35 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	821 058,94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	382 066,42 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	438 991,93 €
Total affecté au C/1068 :	382 066,42 €

Pour 21	Contre /	Abstention 2
----------------	-----------------	---------------------

X- FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 150.07 %

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XI- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des montants des subventions attribuées aux différentes associations.

Madame Florence CORTES et Monsieur Jean MACIEL étant tous deux membres respectivement d'une association bénéficiant d'une subvention de la commune ne participeront pas au vote.

Pour 21	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

Monsieur le Maire remercie l'assemblée au nom des associations.

XII- DÉPENSES AU CHAPITRE 65 « SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ORGANISMES PUBLICS »

Monsieur le Maire présente les subventions suivantes :

- CCAS 30 000 €
- Régie Municipale d'Animation 35 000 €

Il explique que la subvention du CCAS est moins importante que l'année précédente car l'association LE CANTOU a fait un don d'argent au CCAS. Quant à la subvention de la RMA, elle a augmenté car la commune a un projet plus ambitieux cette année.

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

XIII- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

- BUDGET DE LA COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 933 848.93 €	4 933 848.93 €
Investissement	2 058 009.35 €	2 058 009.35 €

Monsieur le Maire indique que le budget 2022 est en baisse de 7% par rapport au budget de 2021.

Le chapitre 011 - Dépenses à caractère général est en hausse suite à l'augmentation du prix du carburant et des combustibles.

Le chapitre 012 - Frais de personnel est également en hausse qui s'explique par l'augmentation du point d'indice des agents décidée par l'Etat mais aussi par la cotisation payée dans le cadre des Risques Statutaires.

Monsieur le Maire fait une parenthèse pour féliciter la nomination de Denis DENJEAN à la présidence de la CAF, « nul doute que le partenariat restera de qualité ».

Madame Florence CORTES demande pourquoi des fournitures scolaires sont distribuées chaque année aux élèves au lieu de leur apprendre à garder.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de fournitures périssables et qu'il y a toujours un besoin de réserves car en moyenne entre 10 et 12 nouveaux élèves arrivent dans l'année. Il prend comme exemple cette année de l'arrivée d'enfants ukrainiens sur les écoles.

N'y ayant pas d'autres questions, Monsieur le Maire passe à la section d'investissement.
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la restauration scolaire prévue initialement dans l'enceinte de l'école se fera dans l'ancienne crèche. Le projet sera identique ainsi que l'ouverture prévue en septembre 2023.

Il a mandaté l'architecte afin qu'il présente un projet rapidement pour le présenter à la commission scolaire.

CHUTE DE BLOCS ROCHEUX

Monsieur le Maire indique que l'Etat demande de nouveau une étude. Ce dernier n'a certainement

pas les fonds qu'il doit verser dans le cadre des fonds BARNIER. Compte-tenu de cette information, Monsieur le Maire se demande si cette nouvelle étude n'est pas une façon de gagner du temps.

RN 20

L'étude portant sur son contournement est financée par les fonds BAYLET, les 2 millions accordés par Bernard CAZENEUVE, quand il était encore 1^{er} ministre, ont disparu, mais la préfecture vient de les retrouver.

AVENUE VICTOR PILHES

Les travaux commenceront après le Syndicat des Eaux du SABARTHES.

D'AUTRES INVESTISSEMENTS

- Installation de radars pédagogiques et panneaux
- Mise en place d'une signalétique : travail mené par l'Office de Tourisme
- Renouvellement du site internet
- Acquisition de divers matériels techniques
- Rénovation de la salle de cinéma où il sera question de faire un choix entre les fauteuils ou le projecteur.

Monsieur Alexandre BERMAND regrette que la climatisation ne fasse pas partie du programme d'investissement lié au cinéma.

- Acquisition d'un minibus pour le secteur Jeunesse
- Construction d'un colombarium à banat

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Produits de cessions prévus :

- 130 000 € passage de la route
- 200 000 € Local de VVM + le terrain se trouvant à côté
- Vente du terrain pour la construction d'Intermarché
- Vente de terrain à Monsieur DE MACEDO Robin

Madame Florence CORTES demande si les ventes inscrites en prévisionnel au budget sont-sûres. Monsieur le Maire répond que pour certaines, elles sont en voie de réalisation, pour d'autres elles sont en négociation avancée.

Mais il explique aussi que s'agissant de demandes d'acquisitions de terrains par des entreprises, elles sont nombreuses alors que dans le même temps l'offre est moindre.

Monsieur le Maire explique que dans les années à venir, il va falloir recourir à l'emprunt. Il précise que le banquier lui a suggéré d'emprunter maintenant de manière à geler les taux actuels pour les années à venir.

Monsieur Georges LAGUERRE pose la question de savoir si l'emprunt projeté est garanti ?

Monsieur le Maire répond que ce dernier a été demandé auprès de plusieurs banques.

Après avoir répondu aux questions, Monsieur le Maire soumet le budget primitif de la commune au vote

Pour 20	Contre 2	Abstention 1
----------------	-----------------	---------------------

- BUDGET DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ANIMATION

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	112 950.00 €	112 950.00 €

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

- BUDGET DU CINÉMA

Monsieur le Maire précise que l'excédent du cinéma est reversé sur le budget de la commune.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	72 500.00 €	72 500.00 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

XIV- DEMANDE DE SUBVENTIONS

ACQUISITION D'UN MINIBUS

Monsieur le Maire explique que compte-tenu de l'activité soutenue du secteur Jeunesse, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un minibus.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant de l'acquisition du minibus	25 255.59 € HT
Subvention de la CAF	11 000.00 €
Subvention du Conseil Départemental - FDAL	9 092.00 €
Autofinancement	5 163.59 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

AMÉLIORATION DES SALLES, DES ESPACES CULTURELS ET D'ANIMATIONS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire de nouveaux aménagements à la Maison des jeunes et de la Culture mais également à l'espace François MITTERRAND pour un montant total de 18 451.60 € HT

Il propose le plan de financement suivant :

Montant total des aménagements	18 451.60 € HT
Subvention du Conseil Départemental - FDAL (40%)	7 380.64 €
Autofinancement (60%)	11 070.96 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

RADARS PÉDAGOGIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – ANNÉE 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil que le projet présenté consiste à l'installation de radars pédagogiques sur deux routes départementales en lien avec le service des routes du Conseil Départemental de l'Ariège.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du produit des amendes de police à hauteur de 30 % du montant hors taxes pour l'opération suivante :

Installation de 2 radars pédagogiques :

- Avenue PEYREVIDAL (Radar pédagogique + panneau lumineux)
- BANAT (traversée du village)

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 6 408 € HT, décliné comme suit :

- Amende de police (30%) 1 922.40 €
- Autofinancement (70%) 4 485.60 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
------	----	--------	---	------------	---

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Accueil des familles ukrainiennes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 25 Ukrainiens dont 7 mineurs ont été accueillis au camping Le Pré Lombard depuis la nuit de jeudi 24 et vendredi 25 mars. Il était présent avec Bastien PITARRESI accompagnés des autorités préfectorales.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement la famille MIONI et surtout La Croix Rouge qui non seulement coordonne les formalités administratives (inscriptions scolaires, services de santé, de loisirs, démarches diverses,) mais aussi la logistique et tout particulièrement l'alimentation des familles.

Un agent de l'état civil de la mairie a passé une partie de la matinée pour régler la domiciliation des personnes accueillies.

L'association ALPHA a proposé sa collaboration pour les cours d'apprentissage du français.

Toutes ces actions ont été menées en relation avec le Centre Social Municipal.

Monsieur le Maire se félicite de cette générosité nationale dans le contexte de guerre actuel et il espère que désormais tous les autres réfugiés seront accueillis de la même manière quelle que soit leur origine.

Madame Florence CORTES salue le travail qui a été fait mais se doit de souligner la réponse du principal du collège qui confronté à l'accueil des enfants Ukrainiens a répondu « qu'il n'y avait pas de place ».

Elle regrette également que les membres du CCAS n'aient pas été convoqués.

Monsieur le Maire explique que le CCAS, c'est pour les Tarasconnais, en revanche en ce qui concerne les Ukrainiens c'est à l'Etat de mettre la main au portefeuille.

Il s'était également engagé à pavoiser la mairie avec le drapeau ukrainien mais il ne l'a pas fait car il ne voulait pas que ce geste crée une polémique.

▪ PARCELLES N°1334 ET N°1335 A SABART

Monsieur le Maire fait l'historique des projets successifs sur cette parcelle.

▪ FRANCE SERVICE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée à Madame la Préfète au sujet du transfert de FRANCE SERVICE qui est installé dans des locaux sans respecter les règles d'ouverture. S'il n'obtient pas de réponse quant aux questions posées sur des aspects réglementaires non respectés, il considèrera que la ville de Tarascon fera aussi ce qu'elle voudra quant aux demandes concernant l'avis de l'ABF et de la Commission Accessibilité.

▪ FOIRE DU 8 MAI

La politique d'animation sera assez forte avec un hommage particulier à Monsieur Claude BUILLES.

Il y a une forte envie de faire vivre Tarascon. Monsieur le Maire remercie toutes les associations impliquées dans l'organisation du Carnaval.

AUTRES INFORMATIONS

Madame Florence CORTES tient à féliciter le travail qui a été fait pour l'implantation des panneaux d'expression libre.

A ce sujet, Monsieur le Maire dit être en colère quant aux affiches des candidats ZEMMOUR et MÉLENCHON qui ne respectent pas la réglementation en matière d'affichage sauvage. Malheureusement les maires n'ont pas de pouvoir en la matière.

L'association du Patrimoine est à la recherche de photos de magasins des années aux alentours de 1900.

Problématique du SPECTOM : débat engagé sur la tarification.

Le Maire lève la séance à 21h 13.

**Le secrétaire,
Antoine VINHAS**

